

Entretien c'est prévenir

Entretenez
vos installations
au moins une fois
par an avant
la période de chauffe



Faites entretenir et vérifier le fonctionnement des appareils de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que la conformité de l'installation par un professionnel qualifié au moins une fois par an.

Faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées au moins une fois par an.



Vérifiez que les bouches et grilles d'aération ne sont pas obstruées et nettoyez-les régulièrement.



Chez vous, votre santé et votre bien-être dépendent aussi de l'entretien de vos installations et du renouvellement de l'air. Des gestes simples suffisent pour limiter les risques d'intoxication, d'allergies et la production excessive d'humidité...

- Nettoyer les filtres des climatisations et entretenir les gaines de ventilation pour éliminer les allergènes capturés et éviter le développement des moisissures.
- Vérifier et régler les appareils à combustion et les conduits de fumée pour assurer une bonne évacuation des gaz brûlés et éliminer les éléments obstruants.

IMPORTANT

Si vous-même et surtout si plusieurs personnes présentent des maux de tête, nausées, vomissements, réactions allergiques, irritations, aérez votre habitat et appelez le **Centre antipoison 03 83 22 50 50** (Nancy) ou votre **médecin traitant**. Si vous constatez une ou plusieurs personnes inconscientes, aérez la pièce, évacuez la ou les victimes, appelez le **112** (numéro unique d'urgence européen) ou le **SAMU 15** ou les **Pompiers 18**.